

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Puy de Dôme

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU BOIS DE L'AUMÔNE**

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
85	85	45	43

Date de convocation du Comité Syndical
23 janvier 2024

Date d'affichage de la convocation au siège
23 janvier 2024

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 45
Nombre de suffrages exprimés : 45
Nombre de délégués ayant voté pour : 45
Nombre de délégués ayant voté contre : 0
Nombre de délégués s'étant abstenu : 0
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 0

SEANCE DU
29 JANVIER 2024

Le 29 janvier 2024 à 18h00, les membres du Comité Syndical, dûment convoqués, se sont réunis en séance publique à la Salle des Fêtes de Joze, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : Mme Dorothee TRICHARD est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

ETAIENT PRESENTS (délégués titulaires et suppléants) :

Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans : ALBERTO Cécile, BAUDRAS Thierry, BOUTET Pierre, CHAMPOUX Bruno, CHAUVIN Lionel, CIBERT-GOTON Jean-Claude, DOLAT Gilles, GEORGEON Hugues, GIANGRECO-BROC Malory, GIRARD Philippe, LANGLAIS Gérard, PAZOS-SANTIAGO José, PELLETIER Sophie, RENAULT Laurent, SAHUT Michel, GRIMBERG Bruno, NURY Jacques, SAUSSAC Cyril.

Billom Communauté : HAVART Sylvie, MAILLARD Guy, MARIN Nathalie, STEINERT Michelle, ANGELY Françoise.

Communauté de Communes Plaine Limagne : BOURDIER Marie-Pierre, GIBOIN Jérôme, LE GOUGUEC Franck, MARTIN Frédéric, MAS Gilles, POINTON Ludovic.

Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge : LOBREGAT Stéphane, MOULIN François, RODRIGUES Anne-Sophie, ROUSSELET Joëlle, VALLEIX Philippe.

Communauté de Communes Entre Dore Et Allier : DEVAUX Alexandre, FERNANDES DA SILVA Jean-Claude, ROUVIDANT Jean-Louis, ROZIERE Anne, TRICHARD Dorothee, PELLETEY Jean-Marc.

Mond'Arverne Communauté : BORDIER Jean-Marc, DUCREUX Bernard, HENNEQUIN Jean-Paul, LAGRU Alain, LAMIRAND Pascal.

Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Thème : PERSONNEL

Dél. 2024-14 : Modification du tableau des effectifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU la délibération du Comité Syndical n°2023-34 du 25 septembre 2023 modifiant le tableau des effectifs ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 16 janvier 2024 ;

Il est demandé à l'assemblée de modifier ce tableau, classé par filières et par grades.

Le Comité Social Territorial a été consulté sur cette question le 16 janvier 2024.

La Vice-Présidente en charge des relations humaines propose de revoir le tableau des effectifs afin de pouvoir gérer les évolutions de carrière du personnel. Les modifications apportées sont nécessaires en vue des prochains recrutements de la collectivité en ce début d'année 2024, afin d'avoir un nombre de postes ouverts suffisant sur chaque grade.

GRADE	EFFECTIF BUDGETAIRE AU 25/09/2023	SUPPRESSIONS	CREATIONS	EFFECTIF BUDGETAIRE : PROPOSITION AU 29/01/2024
Filière administrative				
Directeur général des services	1			1
Attaché hors classe	1			1
Attaché principal	1			1
Attaché	1			1
Rédacteur principal 1ère classe	3			3
Rédacteur principal 2ème classe	4			4
Rédacteur	1			1
Adjoint administratif principal 1ère classe	8			8
Adjoint administratif principal 2ème classe	4			4
Adjoint administratif	9			9
Sous total filière administrative	33	0	0	33
Filière technique				
Ingénieur principal	1			1
Ingénieur	1			1
Technicien principal 1ère classe	1		1	2
Technicien principal 2ème classe	6		1	7
Technicien	7	2		5
Agent de maîtrise principal	10			10
Agent de maîtrise	12			12
Adjoint technique principal 1ère classe	47			47
Adjoint technique principal 2ème classe	55	3		52
Adjoint technique	47		3	50
Adjoint technique à raison de 10 heures hebdomadaires	3			3
Sous total filière technique	190	5	5	190
TOTAL	223	5	5	223

Il est demandé à l'assemblée d'approuver ce tableau, classé par filières et par grades.

Le Comité Syndical,
Où l'exposé de la Vice-Présidente en charge des relations humaines,
Après en avoir débattu et délibéré,

À L'UNANIMITÉ

Article 1 : APPROUVE la mise à jour du tableau des effectifs comme défini ci-dessus.

Article 2 : DÉCIDE la création et la suppression des postes comme définies dans le tableau ci-dessus, applicable au 29 janvier 2024.

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20240129-DEL2024-14-DE
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,

Lionel CHAUVIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20240129-DEL2024-14-DE
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024